

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

LUNDI 10 JUIN 2013

Sont présents :

Mr Garcia, maire
Mr Thévenet, élu chargé des affaires scolaires
Mmes Chatelier, Micaud, Tricot et Gonnord, représentantes de parents d'élèves
Mmes McDonnell, Bonnet, Brosset, Colin et Mr Bourriaud, enseignants
Mmes Colinet et Royoux, ATSEM

Sont excusés :

Mme Montels, IEN
Mme Giroire Revalier, enseignante du RASED
Mme Blondel, Mr Marmisse, enseignants
Mmes Charron, Simon, Lassus et Mr Lebault, représentants de parents d'élèves

Début de séance à 18h40

Secrétaire de séance : Anne-Béregère GONNORD

I) ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE 2013-2014

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la semaine sera organisée de la façon suivante :

lundi	9h-12h	13h30-16h
mardi	9h-12h	13h30-16h
mercredi	9h-12h	
jeudi	9h-12h	13h30-16h
vendredi	9h-12h	13h30-16h

Cette organisation hebdomadaire entrainera une **réduction de la pause méridienne** (passant de 2h00 à 1h30) permettant ainsi de respecter la demande des parents des enfants les plus jeunes (sieste des petits plus tôt).

La mairie et le corps enseignant ont demandé le **maintien des mercredis libérés** (1 mercredi sur 3) : à ce titre, M. le Maire a procédé à la lecture du courrier (co-signé par la mairie et la directrice d'école) adressé le 6 mai 2013 à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Vienne. Ce courrier demande le maintien des mercredis libérés puisque les moyens financiers et les moyens mobilisables à si courte échéance ne permettent pas la mise en application du décret n°2013-77 relatif à l'organisation du temps scolaire, à la rentrée 2013-2014.

A ce jour, aucune réponse n'a été reçue, on peut donc considérer cette dérogation comme acceptée tacitement.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

Il convient également de rappeler que **le soutien** aux enfants positionné jusqu'à présent de 13h20 à 13h50, n'existera plus sous cette forme en 2013-2014 et **sera remplacé par un temps d'APC** (36 heures dans l'année) positionné les mardis et jeudis de 16h à 16h45. Durant ce temps d'APC (facultatif), les élèves travailleraient au sein d'un groupe interclasse sur un projet commun (soutien, projet d'école....)

Chaque parent recevra en début d'année une information et une autorisation à remettre à l'enseignant afin que l'enfant puisse bénéficier de l'APC.

ACCUEIL DES ELEVES APRES L'ECOLE

- 1- Suite à la réforme des rythmes scolaires, les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur l'accueil des enfants après la classe et sur le "surnombre" (possible et lié à cette réforme) des enfants présents à la garderie que cela risque d'engendrer ...

Réponse : A ce titre et avant de prendre toute décision, Monsieur le Maire souhaite attendre le début de l'année scolaire pour voir la fréquentation de la garderie entre 16h et 16h30.

Il sera notamment demandé aux **parents ne travaillant pas**, dans la mesure du possible, de **venir chercher leur(s) enfant(s) à la sortie, soit 16h00** afin de privilégier les enfants dont les parents sont dans l'impossibilité professionnelle pour récupérer leurs enfants à 16h00. En cas de forte affluence, il pourrait être envisagé de séparer les enfants de maternelle/élémentaire (les plus petits dans la salle de la garderie, les grands notamment à partir du CP dans la cour). A ce jour, aucune décision n'est prise ; il conviendra également **peut-être de revoir la tarification de la garderie notamment pour le temps 16h-16h30**.

Afin d'améliorer l'accueil des enfants pendant le temps de garderie, les **représentants des parents d'élèves rencontrent actuellement toutes les associations locales** afin de **mettre en place des activités ou animations ponctuelles**.

A ce titre, Monsieur le Maire évoque notamment la **possibilité pour l'EMIG de proposer des activités**. Une réflexion intercommunale est en cours notamment sur la possibilité de subventionner cette association pour organiser une activité.

2- La mairie a-t-elle avancée sur sa réflexion quant au recrutement d'un ou deux services civiques pour assister le personnel de garderie ? Ne serait-il pas nécessaire que le recrutement se fasse aussi sur des critères de compétences et de sensibilité au domaine des jeunes enfants ? Le recrutement d'un service civique ayant le BAFA autoriserait notamment le détachement d'une partie des enfants en responsabilité unique. D'autres formes de contrat ont-elles été envisagées (CUI-CAE par exemple) sachant que certains contrats aidés permettent une prise en charge à plus de 80 % du salaire et l'exonération de certaines charges ?

Réponse : Monsieur le Maire rappelle qu'il est **exclu d'augmenter les charges salariales de la commune**. La commune souhaite avant tout privilégier l'aspect humain et lorsqu'elle recrute sous la forme d'un contrat aidé, elle pérennise l'emploi (c'est ce qui a été pratiqué par le passé).

En conséquence et dans le contexte budgétaire et financier actuel, un recrutement en **contrat CUI/CAE est inenvisageable** car aucune promesse d'embauche ne pourra être proposée à l'issue du contrat. Dans ces conditions, le maire souhaiterait avant tout recrutement supplémentaire, privilégier le personnel communal en temps partiel.

Une demande de service civique est en cours, la priorité sera donnée aux jeunes de la commune.

II) TEMPS PERISCOLAIRE / GARDERIE

1- La priorité pour l'aide aux devoirs est aujourd'hui donnée aux élèves de CP. Cette priorité pourrait-elle être revue pour intégrer aussi les enfants qui restent le plus tard en garderie et qui de fait, rentrent tard chez eux ?

Réponse : Il est nécessaire de rappeler que cette **aide aux devoirs est effectuée par des bénévoles** qui ont la gentillesse de prendre sur leur temps pour aider les enfants dans leur apprentissage.

Jusqu'à présent, la priorité a été donnée aux élèves de CP qui sont dans une période cruciale d'apprentissage. L'équipe enseignante rappelle qu'il est important qu'il y ait, au moins sur le premier semestre, une **priorité pour les CP mais cette priorité peut évoluer en cours d'année**.

La Mairie ne peut prendre de décision dans la mesure où il s'agit d'une initiative de bénévoles, il est donc préférable que les représentants de parents d'élèves fassent la démarche de rencontrer ces derniers afin de connaître leurs souhaits sur l'âge, les conditions d'accueil, le nombre maximum d'enfants à inscrire.....etc

Monsieur Bouriaud précise qu'il échange régulièrement avec les bénévoles pour faire un point concernant ses élèves. Enfin, il pourrait être également envisagé de **prendre en considération les difficultés personnelles des enfants pour l'aide aux devoirs**.

III) REPARTITION DES CLASSES

Au regard des demandes formulées auprès de la mairie et de l'école, 106 élèves devraient être inscrits à la rentrée 2013-2014. Les élèves seront répartis en 5 classes d'effectifs proches. Les enfants de MS et CE1 seront répartis dans 2 classes différentes.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Année en cours (2012/2013)	13	15	16	15	12	10	11	17	109
Prévision (2013/2014)	12	13+1	15	16	15	12	10+1	11	106

accueil de 12 PS. Mme Bonnet invite les nouveaux élèves et leurs parents dans sa classe pour un moment d'échanges et de visites, le vendredi 28 juin à 18h. Les parents ont été prévenus.

pas de rentrée de TPS (les parents concernés ont été informés).

pas de redoublement ni de saut de classe.

organisation pédagogique à 5 classes :

PS-MS ; MS-GS ; CP-CE1 ; CE1-CE2 ; CM1-CM2

PS-MS	MS-GS	CP-CE1	CE1-CE2	CM1-CM2
12 + 8	6 + 15	16 + 6	9 + 12	11 + 11

Pas de changement dans l'équipe pédagogique :

- Mme Bonnet : classe des PS-MS

- Mme Brosset : classe des MS-GS

- Mr Bourriaud : classe des CP-CE1

- Mmes Blondel et McDonnell : classe des CE1-CE2

- Mme Colin et Mr Marmisse : classe des CM1-CM2

IV) PROJETS/SORTIE ECOLE

- 1- Le projet d'école, qui va au-delà des projets/activités prévus pour l'année, n'a pas été présenté cette année. L'un des rôles des représentants de parents d'élèves au travers du conseil d'école étant d'interagir sur ce projet, serait-il possible de le diffuser pour l'année prochaine ou en cette fin d'année aux représentants des parents d'élèves ?

Réponse : Le projet d'école est établi pour une durée de 3 ans (Années scolaires 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013). Nous fonctionnons cette année avec un avenant du projet établi il y a 4 ans.

Il est **consultable**, à la demande, dans le **bureau de Mme Colin**.

- 2- Il a été remarqué que les enfants de moyenne section n'avaient pas le même programme et nombres de sorties selon leur appartenance à la classe PS/MS ou à la classe MS/GS. Cette disparité apparaît injuste aux yeux des parents (et des enfants...). Qu'est ce qui justifie ces différences et comment les atténuer à l'avenir ?

Réponse : Tout d'abord l'équipe enseignante souhaite souligner que le **programme pédagogique est un programme national ; les sorties n'entrent pas dans le programme pédagogique**.

Pour l'année 2012-2013, il y avait bien **deux classes de Moyenne Section mais le programme pédagogique était le même**.

Le programme des sorties à l'extérieur est, dans la mesure du possible, commun aux classes de Mme Bonnet et Mme Brosset.

Seule exception cette année : les rencontres USEP. Madame Brosset a été sollicitée directement par l'USEP pour faire une rencontre (avec les moyennes et grandes sections). Cette année, il n'y avait pas de groupe composé de petites sections d'où la non-participation de la classe de Mme Bonnet.

Au regard des moyens humains nécessaires à l'encadrement des enfants (problème de sécurité des enfants), Madame **Brosset n'a pas pu prendre en charge les élèves de moyenne section de la classe de Mme Bonnet**.

Enfin, il est précisé, qu'au sein même de l'école, **les deux classes de moyenne section font des activités en commun** et par ailleurs, que **les élèves séparés en deux classes se retrouvent à un moment de leur scolarité tous ensemble** (les moyennes sections seront dans une même classe en grande section 2013-2014, idem pour les CM1 de cette année qui seront ensemble en CM2 l'année prochaine).

- 3- Serait-il possible de se concerter équipe pédagogique / parents / APE pour faire du carnaval un temps plus animé qu'il ne l'est ? Il s'agirait notamment d'animer le temps de défilé (sono portative, jonglerie etc.) et de se coordonner avec l'APE pour que la soirée carnaval fasse suite à cet après-midi ?
Est-il envisageable d'organiser un temps fort par an rassemblant toute l'école ? À priori, Noël se fête 1 fois tous les 2ans. L'année sans, une autre fête pourrait remplacer ce temps fort (kermesse, fête du printemps) ?

Réponse : Le corps enseignant prend acte de cette demande mais indique également que **les retours des parents/enfants sur ce moment, qu'il considère comme un moment fort, sont positifs**.

Le carnaval se déroule en général **l'avant dernier vendredi avant les vacances de printemps**. Il n'est en revanche, pas hostile à faire de ce temps, un moment plus animé en collaboration avec les parents d'élèves ou l'APE. Néanmoins, il convient de rappeler les **difficultés**

dites de “calendrier” entre l’APE et l’école... en effet, les festivités organisées par l’APE sont liées notamment aux disponibilités de la salle polyvalente (la salle n’est souvent pas libre le vendredi car prise par des associations) mais, pour le corps enseignant, ces festivités nécessitent un travail de préparation (costume, travail d’apprentissage des chansons, poésies....) et les occasions en fin d’année sont nombreuses (fête des mamans, fête des papas, carnaval....) donc à voir pour l’avenir...

Enfin, chaque année, l’équipe enseignante travaille sur un thème mais cela ne débouche pas forcément sur une fête qui demande de l’investissement et du temps.

- 4- Serait-il possible de réaliser un journal de l’école ? Un article par classe ou section sur le fil rouge d’un projet pédagogique. Page web ou feuille de chou papier ? (question en partie traitée lors du dernier CE mais qui a été de nouveau posée par d’autres parents)

Réponse : Cette **question a déjà été abordée lors du dernier conseil d’école**. Pour rappel, libre choix aux enseignants de réaliser ou pas ce projet qui demande beaucoup d’investissements.

- 5- L’instituteur(trice) peut-il mettre une appréciation individuelle dans le classeur d’activités que ramène nos enfants à chaque vacances ? On ne sait pas à ce jour si nos enfants prennent plaisir, réussissent, ou rencontrent des difficultés avec ces activités.

Réponse : L’équipe enseignante trouve « réducteur » de mettre une appréciation ou un bonhomme.

Les maîtresses sont ouvertes à rencontrer les parents, sur rendez-vous, afin de faire un point individualisé.

V) COMMUNICATION ECOLE/FAMILLE

- 1- La répartition nominative des enfants par classe a été annoncée tardivement pour la rentrée 2012/2013. Certains enfants ont été perturbés de ne pas être dans la classe espérée (répartition MS notamment). Est-il possible de communiquer plus tôt sur ce point (fin juin / début juillet) ou tout du moins de ne pas attendre la veille de la rentrée tel qu’en 2012 ?

Réponse : L’équipe a bien pris en considération de communiquer plus tôt la liste nominative. **Il ne sera néanmoins pas possible d’afficher cette liste fin juin début juillet car celle-ci n’est pas encore définitive et peut évoluer pendant les grandes vacances.**

Il est recommandé de dire à ses enfants qu’ils vont être dans une classe sans nommer ni l’enseignant ni les camarades.

L’important est qu’il y ait une bonne cohésion et une bonne dynamique de groupe. La répartition est réalisée afin que le groupe fonctionne au mieux (non pas en fonction du niveau ni de l’âge).

VI) REPRESENTANTS PARENTS ELEVES : ELECTION, ROLE

- 1- Serait-il envisageable qu’à la rentrée 2013 un binôme « représentants de parents d’élèves 2012-membre de l’APE » présente dans chaque classe, le rôle qu’il tient, les élections à venir ...

Réponse : En début d’année, l’équipe enseignante présente le rôle des représentants de parents d’élèves.

Suite aux élections et **afin que les représentants de parents d’élèves puissent être identifiés** facilement par les parents, **il serait intéressant de faire circuler un trombinoscope.**

Concernant la préparation des élections de parents d’élèves, se sont portés volontaires :

- | | |
|---------------|-----------------|
| - Mme Brosset | - Mme Chatelier |
| - Mme Bonnet | - Mme Micaud |
| - Mme Colin | |

VII) RELATION ECOLE-MAIRIE

L’équipe enseignante remercie monsieur le Maire pour avoir augmenté le budget fourniture. Néanmoins, elle s’interroge sur la nature de certaines dépenses dites de fonctionnement qu’elle qualifie d’investissement et sur la possibilité de rendre les crédits fongibles entre l’investissement et le fonctionnement. Il est rappelé que les dépenses de l’école sont des dépenses communales et que c’est une circulaire de 2002 qui fixe les critères d’imputation des dépenses communales et notamment la répartition entre l’investissement et le fonctionnement.

La mairie précise que **des travaux de peinture** (sols, murs, plafonds) vont être effectués pendant les vacances dans la **salle d’Anglais**. L’équipe pédagogique doit réfléchir aux coloris.

Il a été demandé par l’équipe enseignante de réaliser toujours dans la salle d’Anglais et par la même occasion, les peintures des plans de travail des tables, de mettre une cloison comme celle qui a déjà été posée sur un autre pan de mur et de remplacer l’évier par un grand bac.

Suite à un manque de moyen humain, **le ménage** (habituellement réalisé par deux personnes, actuellement plus qu'une car il y a un arrêt maladie) **ne peut être réalisé dans toutes les classes.**

La mairie explique qu'il n'est pas possible de remplacer une personne qui est en arrêt de courte durée.

VIII) RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ENFANTS EN DIFFICULTE (RASED)

L'équipe enseignante déplore la non disponibilité du RASED.

Une réunion a eu lieu en début d'année scolaire pour faire remonter à la psychologue scolaire les enfants qui auraient eu besoin d'un suivi mais pas manque de disponibilités (6 établissements à gérer) ces enfants n'ont pas pu avoir de suivi à l'école.

A ce jour, le seul moyen de suivi personnalisé est un moyen externe à l'école (CMPP).

Un courrier va être envoyé à l'Inspection Académique (l'école de Bignoux et les représentants de parents d'élèves seront co-signataires) **afin de faire remonter ce problème.**

IX) BILAN ANNEE 2012-2013

Présentation de la diapo des projets aboutis (carnaval, album en fêtes, journées USEP, classes transplantées...) Ces projets seront exposés lors de la fête de l'école le 15 juin à partir de 11h00.

Prochaines sorties : USEP pour les 2 classes, olympiades le 13 juin pour les CP-CE1, rencontre régionale à Vouneuil du 3 au 5 juillet pour les CM1&CM2.

Pas de grandes sorties de fin d'année car le choix s'est placé sur les classes transplantées.

Un pique nique- randonnée aura peut être lieu pour l'ensemble des classes.

X) QUESTIONS DIVERSES DES PARENTS

VIE QUOTIDIENNE

- 1- Certains parents sont excédés de la récurrence des poux sur la tête de leurs enfants et du coût de traitement que cela engendre pour eux. Ils demandent à ce que les enfants ne soient pas acceptés en classe s'ils sont porteurs. D'autres souhaiteraient savoir quel est le protocole mis en place au sein de l'école, notamment pour la désinfection des lieux de sieste chez les PS/MS (lits, tapis de sol etc.) ? Des mesures plus incitatives vis-à-vis du traitement pourraient-elles être mises en place par les enseignants (rappel sur la nécessité de traiter, mesure prises pour le non-respect etc.) ?

Réponse : Au plus tôt, des petits mots circulent dans les cahiers afin que les parents prennent leurs dispositions.

Pour la rentrée prochaine, les enseignants s'engagent à faire circuler dans les cahiers, dès détection, des **mots aux parents et notamment en rappelant systématiquement les règles élémentaires d'hygiène et de pratique** (attacher les cheveux des petites filles....etc).

Concernant les dortoirs, chaque enfant a son propre lit, sa propre couverture (celle-ci est donnée aux familles aux vacances ou à mi période lorsqu'il y a une longue durée entre chaque vacances) et les draps sont lavés chaque semaine.

Petit rappel, un pou ne saute pas !!!!

LOCAUX / TRAVAUX / AMENAGEMENT

- 1- Plusieurs élèves ont fait remarquer qu'ils n'avaient aucun endroit autre que les bords de fenêtres pour s'asseoir. Serait-il envisageable d'installer des bancs dans la/les cours ?

Réponse : En primaire, les enfants sont très actifs, rares sont ceux qui restent sans rien faire. S'ils souhaitent s'asseoir, **l'école de Bignoux à l'avantage d'avoir des espaces avec de l'herbe. Les bords de fenêtres peuvent aussi être utilisés.**

De plus pour des questions de sécurité, l'équipe enseignante ne souhaite pas l'installation de bancs.

Fin de séance à 20h45

L'équipe enseignante, la Mairie et les représentants de parents d'élèves vous souhaitent de bonnes vacances.